

15 MARS 2022

DECISION DU PRESIDENT n°D2022-34

SECTION COURRIER

Objet : Attribution du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une stratégie d'amélioration de l'habitat privé au sein de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Poudrerie – Hochailles à Livry-Gargan

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 09 juillet 2020,

Vu la délibération CM2021/12/17/18B du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux ainsi que toute décision concernant leur avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'arrêté du président n°2022/26 du 7 février 2022 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence publié le 1^{er} octobre 2021 sur le BOAMP,

Considérant la nécessité de passer un marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une stratégie d'amélioration de l'habitat privé au sein de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Poudrerie – Hochailles à Livry-Gargan,

Considérant qu'au terme d'une procédure adaptée passée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique, l'offre du groupement SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE / U.R.B.S / IUDO a été retenue,

DECIDE

Article 1^{er} : La conclusion du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition d'une stratégie d'amélioration de l'habitat privé au sein de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Poudrerie – Hochailles à Livry-Gargan, avec le groupement SOLIHA PARIS HAUTS DE SEINE VAL D'OISE / U.R.B.S / IUDO, sis 29 Rue Tronchet - 75008 PARIS, pour une durée ferme de 3 ans à compter de sa date de notification, exécuté par marchés subséquents sans montant minimum et avec un montant maximum de 210 000 € HT,

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2022, chapitre 011,

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France
- Monsieur le Trésorier

Par ailleurs notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le **11 MARS 2022**

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER
Directeur général des services